



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-14

Objet : Contrat bail saisonnier – PICHOT Lisa

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipale du 31 mars 2026 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la demande d'une stagiaire pour une entreprise de Lafrançaise et sa difficulté à trouver un logement meublé pour une courte durée ;

DECIDE

- D'établir un contrat de bail saisonnier pour le gîte n°12 (Village de Gîte, Camping du lac, rue Jean Moulin) du 19 avril au 30 juin 2026 avec Mme PICHOT Lisa, demeurant 18 Place des Sarments, 83250 LA LONDE LES MAURES, pour un montant mensuel de 450€/mois HC ;
- De fixer les charges à un montant de 50€/mois pour l'électricité et 10€/mois pour l'eau. La caution est fixée à 225€ (15 jours de loyer) ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ce contrat et autres documents correspondants si besoin.

Fait à Lafrançaise,
Le 14 avril 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Lafrançaise
Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE